DEMANDE ET SOURCES D'APPROVISIONNEMENT GAZIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2012

		Projection D-2011-182			*Résultats réels*			*Écarts*		
		Hiver ($10^6 m^3$) (1)	*Été ($10^6 m^3$)* (2)	*Total ($10^6 m^3$)* (3)	*Hiver ($10^6 m^3$)* (4)	*Été ($10^6 m^3$)* (5)	*Total ($10^6 m^3$)* (6)	*Hiver ($10^6 m^3$)* (7)	*Été ($10^6 m^3$)* (8)	*Total ($10^6 m^3$)* (9)
	DEMANDE *									
1	Continu	2 449	1 611	4 060	2 391	1 724	4 115	-59	114	55
2	Interruptible	612	587	1 198	422	380	803	-190	-206	-396
3	Biogaz	13	18	30	13	15	28	0	-3	-3
4	Gaz d'appoint concurrence	0	18	18	115	156	271	115	139	254
5	*Sous-total ventes*	*3 074*	*2 233*	*5 306*	*2 941*	*2 276*	*5 217*	*-133*	*43*	*-90*
6	Gaz perdu, usage de la compagnie et autres	42	21	63	67	50	117	25	29	54
7	Ventes GNL	0	2	2	1	2	2	0	0	0
8	Sous-total demande avant injections	3 116	2 255	5 372	3 009	2 328	5 336	-108	72	-36
	INVENTAIRES injections									
9	Union Gas	19	415	434	75	297	372	56	-118	-62
10	LSR **	15	20	35	12	24	36	-2	3	1
11	Pointe-du-Lac **	28	3	30	20	3	23	-8	0	-8
12	St-Flavien **	9	109	119	9	100	109	-1	-10	-10
13	Échanges de gaz	0	0	0	127	864	990	127	864	990
14	Sous-total injections et échanges	71	547	618	243	1 286	1 529	172	739	911
15	**TOTAL DEMANDE**	**3 187**	**2 803**	**5 990**	**3 252**	**3 614**	**6 866**	**64**	**811**	**875**
	APPROVISIONNEMENT									
16	FT - Empress - EDA & NDA	889	1 293	2 182	722	1 111	1 833	-167	-182	-348
17	Cessions d'optimisation	100	158	258	353	388	741	253	230	483
18	Transport par échange Empress - EDA	157	220	376	157	220	376	0	0	0
19	Transport fourni par les clients	242	323	564	282	361	643	40	39	79
20	Gaz d'appoint **	0	18	18	166	157	323	166	139	305
21	*Sous-total transports*	*1 388*	*2 011*	*3 398*	*1 680*	*2 237*	*3 917*	*292*	*226*	*518*
22	Cessions / ventes de transport	0	0	0	0	-18	-18	0	-18	-18
23	FT non utilisé	0	-2	-2	0	0	0	0	2	2
24	Réceptions en franchise	4	6	10	6	1	6	1	-5	-3
25	Achats à Dawn	1 012	703	1 714	915	402	1 317	-97	-301	-397
26	Achats spot à Dawn	17	14	31	0	31	31	-17	17	0
27	*Sous-total achats Dawn*	*1 029*	*716*	*1 745*	*915*	*433*	*1 348*	*-114*	*-283*	*-397*
28	Biogaz	13	18	30	13	15	28	0	-3	-3
29	Autres réceptions	0	0	0	24	26	50	24	26	50
30	Sous-total appro. avant retraits	2 433	2 748	5 181	2 637	2 693	5 330	204	-55	149
	INVENTAIRES retraits									
31	Union Gas	384	50	434	286	91	378	-98	42	-56
32	LSR-évaporation ***	4	3	7	3	3	6	-1	0	-1
33	LSR-DAQ ***	26	0	26	29	0	29	3	0	3
34	LSR-GMST ***	0	2	2	1	2	2	0	0	0
35	Pointe-du-Lac ***	30	0	30	23	0	23	-8	0	-8
36	St-Flavien ***	119	0	119	107	0	107	-12	0	-12
37	Échanges de gaz	0	0	0	167	824	991	167	824	991
38	Sous-total retraits et échanges	564	55	618	616	921	1 537	52	866	918
39	**TOTAL APPROVISIONNEMENT**	**2 997**	**2 803**	**5 800**	**3 253**	**3 614**	**6 867**	**256**	**811**	**1 067**
	INTERRUPTIONS									
40	Interruptions brutes estimées	-190	0	-190	-38	0	-38	152	0	152
41	Dépannage, gaz d'appoint pour éviter une journée d'interruption et retrait interdit				40	0	40			
42	**INTERRUPTIONS NETTES ESTIMÉES**				**2**	**0**	**2**			

* Incluant la demande des clients ayant leur propre service de transport
** Gaz d'appoint concurrence et gaz d'appoint pour éviter une interruption
*** Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique a été de 37,52 MJ/m³ du 1er octobre 2011 au 31 mars 2012 et 37,56 MJ/m³ par la suite

DÉFINITION DES RUBRIQUES DE LA PAGE 1

Demande

L.1 Continue : demande observée pour la clientèle au service continu, excluant la demande du client desservi en biogaz par un réseau dédié.

L.2 Interruptible : demande observée pour la clientèle au service interruptible sous contrat régulier.

L.3 Client biogaz en réseau dédié : demande observée pour le client approvisionné en biogaz par un réseau dédié.

L.4 Gaz d'appoint concurrence : demande observée pour la clientèle au service interruptible sous contrat de gaz d'appoint concurrence. La demande au service de gaz d'appoint pour éviter une interruption est considérée en réduction des interruptions brutes estimées (ligne 41).

L.6 Gaz perdu, usage de la compagnie et autres : somme des volumes de gaz naturel projetés en gaz perdu, du gaz naturel utilisé par la compagnie dans ses installations, du gaz requis aux fins d'injection dans les sites d'entreposage et du gaz de compression requis pour transporter le gaz sur les différents pipelines (excluant les pipelines longue distance entre Empress et le territoire de Gaz Métro).

Au rapport annuel, les éléments suivants s'ajoutent à cette rubrique : l'augmentation du « linepack » du réseau de distribution, les écarts positifs entre les nominations envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le territoire de Gaz Métro ainsi que les écarts constatés en fonction du « Load Balancing Agreement - LBA ».

L.7 Ventes GNL : volumes de gaz naturel liquéfié retirés de l'usine LSR pour GMST.

L.9 à 12 Inventaires injections : volumes de gaz naturel injectés dans les sites d'entreposage.

L.13 Échanges de gaz : quantités de gaz naturel livrées par Gaz Métro pour les transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et relatives aux prêts d'espace, aux échanges entre périodes et géographiques ainsi qu'aux cessions de FTSH avec échange pour les quantités utilisées par Gaz Métro.

Approvisionnement

L.16 FTLH Empress – EDA & NDA : capacités de transport FTLH détenues par Gaz Métro auprès de TCPL entre Empress et son territoire (GMI EDA et GMI NDA).

L.17 Cessions d'optimisation : capacités de transport FTLH détenues par Gaz Métro auprès de TCPL entre Empress et son territoire et cédées à des tierces parties, de façon permanente ou temporaire, à des fins purement financières. Ces cessions comportent une clause spécifique où la tierce partie s'engage à remettre dans le territoire de Gaz Métro les quantités livrées par elle à Empress.

L.18 Transport par échange : capacités de transport entre Empress et le territoire de Gaz Métro (ou Dawn en été) requises pour répondre aux besoins opérationnels et contractées sur le marché secondaire sous forme d'échange géographique.

L.19 Transport fourni par les clients : capacités de transport fournies au cours de l'année financière par les clients qui se sont retirés du service de transport de Gaz Métro.

L.20 Gaz d'appoint : capacités de transport contractées par Gaz Métro pour répondre à la demande de gaz d'appoint concurrence et gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI). Le transport contracté par les clients sous le GAI est inclus.

L.22 Cessions / ventes de transport : excédents de capacité de transport FTLH effectivement cédés ou vendus sur le marché secondaire au cours de l'année financière. La partie transport des ventes de fourniture est incluse.

L.23 FT non utilisé : excédents de capacité de transport FTLH au cours de l'année financière non optimisé.

L.24 Réceptions en franchise : achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro directement dans son territoire.

L.25 Achats à Dawn : achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro à Dawn contractés en bloc en fonction d'un indice de prix.

L.26 Achats spot à Dawn : achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro à Dawn contractés quotidiennement en fonction d'un prix fixe.

L.28 Biogaz : approvisionnement fourni par un site d'enfouissement via un réseau dédié relié directement au client.

L.29 Autres réceptions : somme des éléments suivants utilisés au cours de l'année financière : l'utilisation du « linepack » du réseau de distribution, les écarts négatifs entre les nominations envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le territoire de Gaz Métro ainsi que les écarts constatés en fonction du « Load Balancing Agreement - LBA ».

L.31 à 36 Inventaires retraits : volumes de gaz naturel retirés des sites d'entreposage.

L.37 Échanges de gaz : quantités de gaz naturel reçues par Gaz Métro pour les transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et relatives aux prêts d'espace, aux échanges entre périodes et géographiques ainsi qu'aux cessions de FTSH avec échange pour les quantités utilisées par Gaz Métro.

L.40 Interruptions brutes estimées : niveau des interruptions appliquées à l'année financière.

L.41 Dépannage, gaz d'appoint pour éviter une interruption et retrait interdit : volumes de gaz naturel observés pour ces services.

L.42 Interruptions nettes : interruptions brutes estimées réduites des volumes de dépannage, gaz d'appoint pour éviter une interruption et retrait interdit.